

Nous contacter :

Centre de suivi et de prise en charge
des auteur(e)s de violences conjugales

89 Avenue de Colmar

67100 Strasbourg

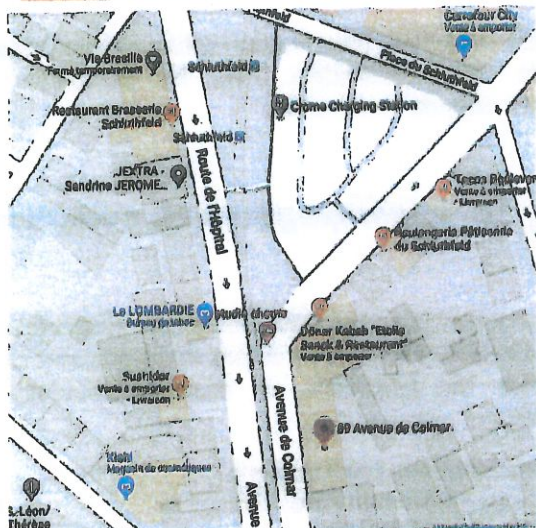
03 88 22 71 60

accueil.cPCA@arsea.fr

Tram



Arrêt « Schluthfeld »



Nos partenaires :



Direction Inter Régionale
des services pénitentiaires
Strasbourg Grand Est



Association Régionale Spécialisée
d'action sociale, d'éducation et d'animation
SIÈGE ET DIRECTION GÉNÉRALE
204 avenue de Colmar
BP 10922
67100 Strasbourg
03 88 43 02 60
accueil.direction@arsea.fr
www.arsea.fr
Établissement reconnu d'utilité publique



Centre de suivi et de Prise en Charge des Auteur(e)s de violences conjugales

Informations pratiques

Le centre de suivi et de prise en charge des auteur(e)s de violences conjugales propose d'accueillir toute personne souhaitant, dans une démarche de responsabilisation, mettre en place un accompagnement psychologique et/ou social.

La prise en charge de la personne s'effectue sur orientation judiciaire ou dans le cadre d'une démarche volontaire.

Objectifs :

- Prévenir la récurrence à partir de la construction et reconstruction des concepts comme le genre et le patriarcat, afin de lutter contre les violences sexuelles et sexistes.
- Transmettre le principe d'égalité entre les femmes et les hommes présent dans la loi française.
- Ouvrir la possibilité d'un engagement thérapeutique pour les auteur(e)s de violences et d'une discussion qui permet la mise en place de la responsabilisation sur les passages à l'acte violent, ses conséquences et sa gravité sur les victimes, les enfants et sur elles-mêmes.
- Favoriser l'expression de leurs difficultés afin de ne pas en arriver aux actes violents .

Modalité d'accompagnement :

Un entretien individuel d'accueil avec la psychologue du centre sera fixé pour identifier les besoins de la personne afin d'établir le programme de prise en charge qui prendra deux formes :

1. Les actions de responsabilisations
2. Un accompagnement complémentaire



Les actions de responsabilisation

Elles permettent aux auteur(e)s de violences de prendre conscience de leurs actes pour eux-mêmes et leurs proches et de travailler sur les origines de la violence afin de prévenir la récurrence. Ces actions prendront la forme de groupes de paroles pendant 6 séances avec l'intervention de plusieurs partenaires associatifs. Chacune des séances reprendra des thématiques en lien avec les violences conjugales.

Ce module est obligatoire pour les personnes condamnées à effectuer un stage de responsabilisation. Pour les personnes volontaires, l'adhésion sera toujours recherchée.



Un accompagnement complémentaire

Un rendez-vous avec un travailleur social sera proposé à la personne. Plusieurs modules thématiques seront envisagés afin de répondre à ses besoins en proposant un accompagnement complet et individualisé.

- Accompagnement psychologique
- Accès aux soins en matière d'addiction
- Insertion professionnelle
- Accès au droit
- Hébergement
- Parentalité

Des associations spécialisées du réseau local interviendront directement au centre de suivi et de prise en charge des auteur(e)s de violences conjugales en fonction des situations.